



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gendarmerie nationale

Décision du 17 juillet 2026

**portant inscription sur la liste des candidats dispensés de l'épreuve de la première phase de la sélection
des sous-officiers en appui des opérations (CSTAGN)**

Session septembre 2026

SPÉCIALITÉ RESTAURATION HÔTELLERIE LOISIRS (RHL)

Les quatre (04) candidats dont le nom suit, sont dispensés de l'épreuve de la première phase :

Vol	N° Candidature	Civilité	Nom de naissance	Prénom
1	1510339	M.	COPPE	Quentin
2	1518247	M.	MATAPO	Niutahi
3	1523144	M.	PREVOST	Simon
4	1504065	Mme	TROUVÉ	May va

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du recrutement de la gendarmerie nationale.

Rochefort, le 17 juillet 2026

Pour le ministre et par délégation,
le colonel Julien GUTTMANN,
chef de la division du recrutement,
des concours et des examens

ORIGINAL SIGNÉ